

■ **ASNIÈRES-SUR-VÈGRE**

PROJET. La vie associative aura son lieu de rencontre et de culture

La mairie vient d'acheter une maison à proximité de l'église. Rare bâtiment public du centre bourg, l'endroit sera mis à disposition des associations pour animer la commune.

« Ce sera un lieu de sociabilité. » Pour le maire, Jean-Louis Lemarié, l'acquisition d'un endroit au centre bourg où habitants et visiteurs peuvent se rencontrer est d'un intérêt majeur. « C'est un projet dont on parle depuis longtemps. » Et pourtant tout s'est fait très vite.

Le 3, rue Saint-Hilaire est une maison bien connue des Asniérois. C'est là qu'habitait Renée Coignard, décédée en mai dernier, presque centenaire. Un accord de vente avait été passé avec un voisin. Il était intéressé par la maison, la petite grange, un autre bâtiment et un grand jardin.

Droit de préemption utilisé

Alors la mairie a fait jouer son droit de préemption. Une disposition légale qui permet aux communes de s'opposer à la vente d'un bâtiment ou d'un terrain, à condition de pouvoir justifier d'un projet d'intérêt public. Comme dans le cas présent. « C'est le dernier espace

central du village d'Asnières à disposition, souligne le maire. Si on ne l'avait pas fait maintenant, on se serait retrouvé avec seulement des lieux privés au centre bourg. On va y monter un projet d'utilité publique. Il sera mis à disposition des associations et de ceux qui ont des projets pour créer du lien social, animer le village. Pour capter les visiteurs aussi. »

Déjà par le passé, la grange était utilisée comme lieu d'exposition : des artisans verriers pour Asnières-sur-Verre, des peintres pour Asnières-sur-toile, des photographes pour Phot'expo. Une activité commerciale en lien avec le tourisme pourrait s'ajouter aux activités futures d'expositions et de rencontres.

Pour cette acquisition, la municipalité va déboursier 37 000 €. Une somme importante au vu de l'état des finances communales. « Il n'y aura pas de sortie brutale d'argent des caisses de la commune, rassure Jean-Louis Lemarié. On va faire un prêt à court terme sur trois ans car l'objectif est de garder cette maison pendant deux ans et ensuite de la céder au milieu associatif. » Une convention sera signée entre la mairie et les



Le 3, rue Saint-Hilaire est amené à devenir un lieu central des animations culturelles et touristiques de la commune.

futurs acquéreurs pour officialiser un engagement de rachat.

Le maire s'est aussi engagé, pendant ces deux ans, à ne pas financer de travaux de rénovation : « On va juste faire le plus urgent. Il y a un besoin de sécurisation du toit. Des ardoises sont parties. »

Même si cette acquisition ne va pas révolutionner l'activité

associative de la commune, elle aura pour avantage de fournir un point central où le dynamisme culturel pourra s'afficher au vu et au su des milliers de touristes qui fréquentent le centre bourg chaque année. « On va continuer à faire ce qu'on faisait déjà. » Avec une dimension supplémentaire qui ouvre de nouvelles perspectives de rencontres.